

Ce fut lors du concile de Ravenne, tenu au début du XV^e siècle, que l'Église catholique mit officiellement le baptême par aspersion sur le même plan que le baptême par immersion, au mépris de l'enseignement du Nouveau Testament et de la pratique des fidèles pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous ne devons pas suivre les enseignements des hommes, mais plutôt imiter l'exemple de Jésus et des apôtres (Colossiens 2.8).

Qu'en est-il du baptême des bébés? Un grand nombre de chrétiens sincères tiennent beaucoup à cette tradition car il s'agit pour eux d'une consécration de leurs enfants à Dieu. Il est vrai qu'il est tout à fait louable de vouloir confier ses enfants au Seigneur dès leur naissance, mais dans la Bible un tel acte est une présentation d'enfant et non un baptême (voir par exemple Luc 2.22).

Le Nouveau Testament est clair quant aux conditions qui doivent être remplies par les candidats au baptême. Ils doivent être des disciples, c'est-à-dire des hommes et des femmes ayant choisi de suivre le Christ (Matthieu 28.19); ils doivent croire en Jésus (Actes 8.37), se repentir de leurs péchés et recevoir le pardon (Actes 2.38). Un bébé est incapable de croire, de se repentir et de se confesser, toutes choses qui doivent précéder le baptême.

La Bible ne spécifie pas ce qui arrive aux enfants qui meurent avant d'avoir pu choisir Jésus comme leur Sauveur personnel et recevoir le baptême. Cependant nous savons que des enfants seront sauvés et introduits dans le royaume de Dieu (Ésaïe 11.6). Nous pouvons certainement confier l'avenir de ces petits à notre bon Sauveur qui a dit:

«Laissez les petits enfants et ne les empêchez pas de venir à moi; car le royaume des cieux est pour leurs pareils.» – Matthieu 19.14